



# Arrêté 2017-1 relatif à la fermeture exceptionnelle du CUFR

---

Le directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

- *Vu le Code de l'éducation*
- *Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte*

Arrête :

## Article 1

---

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte sera fermé aux usagers, étudiants et personnels, du 9 au 11 janvier 2017 compris, en raison de la pénurie en eau qui touche les communes du sud de l'île et qui ne permet pas d'accueillir du public dans des conditions d'hygiène et de sécurité normales.

## Article 2

---

Le présent arrêté est valable jusqu'au 12 janvier 2017 minuit.

Fait à Dombeni, le 6 janvier 2017.

Aurélien SIRI  
Directeur du CUFR de Mayotte  
Le directeur

Délais et voies de recours au verso